

# **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT D'ESCALADE**

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT**

La location du matériel **d'escalade**, doté des équipements de base fournis par la société **YANN MEZELLE** « le loueur », ses accessoires et ses équipements de base loués aux termes des présentes, pris seul ou collectivement, sont désignés « biens loués ».

## **ARTICLE 2 - EQUIPEMENT DE BASE DU MATERIEL D'ESCALADE**

Chaque équipement loué est équipé de : 1 casque, 1 harnais, longes, douze dégaines et 1 système d'assurage.

## **ARTICLE 3 - OBLIGATION DU LOCATAIRE**

Le contrat de location est conclu avec le locataire en personne. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible. Le client, dénommé « locataire », doit être une personne physique de plus de 18 ans reconnaissant être apte à la pratique de **l'escalade** et n'avoir aucune contre-indication médicale. Les utilisateurs devront avoir comme taille minimale 1,40 m et peser au moins 40kg. Tout mineur doit être accompagné par une personne majeure responsable. Pour les mineurs, le tuteur légal s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de la location. Le matériel **d'escalade** étant placé sous la responsabilité du locataire, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du matériel **d'escalade**, à une vérification élémentaire de ses principaux

Eléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non-limitative) : 1 casque, 1 harnais. Le locataire reconnaît que le matériel loué est en parfait état et s'engage à l'utiliser avec soin. En cas de défaillance technique en cours de location, le locataire ne pourra réclamer aucun dommage et intérêt au loueur. En cas de nécessité d'une réparation, le locataire devra se présenter auprès du point de location. Il sera procédé à l'échange du matériel **d'escalade**.

Le loueur se réserve la possibilité, soit de prélever les sommes dues sur le dépôt de garantie, soit de facturer le client.

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION**

Le locataire s'engage à utiliser lui-même les biens loués. Le prêt ou la sous-location des biens loués est strictement interdit. Le locataire est tenu personnellement responsable de toute infraction ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué dont il a la garde.

Le port du casque par le locataire est obligatoire.

Le locataire s'engage à ne pas utiliser le matériel **d'escalade** au-delà de ses capacités. --

Le locataire est informé à son départ de l'utilisation du matériel ainsi que les règles de sécurité à la pratique de **l'escalade**. Le loueur n'est pas responsable du non-respect des règles de sécurités.

Pour toute autre cause, le locataire devra contacter sans délai le loueur.

## **ARTICLE 5 - PROPRIETE**

Les biens loués restent la propriété exclusive de **YANN MEZELLE** pendant la durée de la location.

La location opère le transfert de la garde juridique du matériel et engage l'assurance « responsabilité civile » du locataire en cas de vol et pour l'intégralité des dommages qu'il pourra causer à l'occasion de l'utilisation et de la détention de celui-ci, et ce, jusqu'à la restitution de l'équipement au point de location.

## **ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET, MISE À DISPOSITION ET RESTITUTION**

La location prend effet au moment où le locataire prend possession des biens loués qui lui sont livrés. Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le locataire conserve l'équipement **d'escalade** au-delà de cette période sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice des garanties prévues au contrat. Le locataire reconnaît avoir reçu les biens loués en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier l'état des biens loués. Il s'engage à les restituer dans l'état dans lesquels il les a loués, sans tenir compte de l'usure normale.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE**

Le locataire dégage **YANN MEZELLE** de toute responsabilité découlant de l'utilisation des biens loués, notamment en ce qui concerne les conséquences corporelles, matérielles et immatérielles des accidents de toutes natures. Le locataire déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens loués tant par lui-même et les personnes dont il a la garde. Le locataire engage personnellement sa responsabilité pour les dommages, casses et le vol subis par les biens loués. Les dommages subis par les biens loués, le vol ou la perte seront facturés au locataire selon le tarif en vigueur ci- joint.

## **ARTICLE 8 - CAUTION**

Lors de la mise à disposition des biens loués, le locataire versera une caution de 250€ par chèque sur le matériel **d'escalade** loué. Lors de la restitution des biens loués par le locataire, ladite caution lui est reversée ou annulée. Le locataire autorise le loueur à encaisser la caution s'il ne se présente pas en cas de réparation des dégradations et vols. Il est convenu que le montant de la caution ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, le loueur conservant, le cas échéant, le droit de poursuivre le locataire à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice.

## **ARTICLE 9 - ASSISTANCE**

Le locataire loue le matériel **d'escalade** en parfait état de marche. Il doit s'assurer de ramener ou de faire rapatrier au point de location.

## **ARTICLE 10 - LA RÉSERVATION**

La réservation étant ainsi conclue, **YANN MEZELLE** s'engage vis-à-vis du Client à louer à ce dernier le matériel réservé selon les modalités fixées dans la réservation et les présentes CG et CGL, tandis que le Client s'engage à prendre ledit matériel réservé selon les mêmes modalités.

Si le Client désire réserver un article supplémentaire, il doit faire une autre réservation portant sur l'article supplémentaire qu'il désire réserver.

Le Client dispose d'un délai légal de rétractation de 7 jours à compter de la réception par le client de confirmation de prise en compte de la Réservation. Toutefois, ce droit de rétractation ne pourra plus être exercé si le Client a enlevé le matériel réservé avant l'expiration du délai de sept jours francs. Le Client prendra contact directement avec **YANN MEZELLE**. Le remboursement de l'acompte sera alors effectué dans un délai de 30 jours. Il est entendu que le remboursement de l'acompte n'est possible que si l'annulation intervient au moins 3 jours précédant le premier jour de location prévu.

Pour toute demande d'annulation intervenant avant l'enlèvement du matériel réservé et en dehors du délai légal de rétractation, l'intégralité de l'acompte est conservée par **YANN MEZELLE**. L'acompte sera néanmoins remboursable dans le cas où cette annulation interviendrait à la suite d'un cas de force majeure que le Client devra justifier. Dans une telle situation, le remboursement de l'acompte sera effectué sous 30 jours.

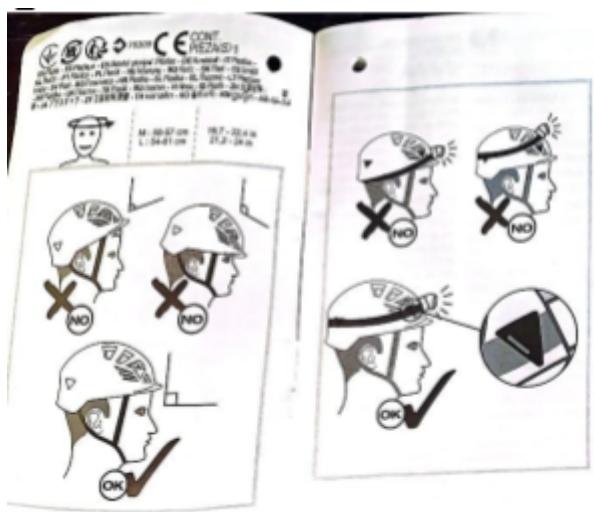
## ARTICLE 11 - REMBOURSEMENT ET ANNULATION

**YANN MEZELLE** se réserve le droit d'annuler et s'engage à rembourser la location si la pratique d'escalade n'est pas possible pour des raisons météorologiques mauvaises ou entretien du site.

## ARTICLE 12 - RAPPEL D'UTILISATION DU MATERIEL

Pour le rappel d'utilisation du matériel voire les informations et pictogrammes des fabricants ci-joint :

### Casque



#### Comment ajuster votre casque?

Afin d'assurer une protection convenable, ce casque doit être adapté ou ajusté à la taille de la tête de l'utilisateur. Il doit être bouclé correctement, conformément aux instructions décrites (voir schéma). Mettez le casque sur votre tête puis refermez le système en l'ajustant. Pour vérifier si le casque est bien installé, secouez légèrement la tête : le casque ne doit pas bouger. Boucles de croissement de sangles : Ajustez les boucles de croissement de façon à ce que les sangles forment un « Y » sous le lobe de l'oreille, sans la recouvrir. Réglez les longueurs de sangles de façon à ce que le casque ne soit ni trop en arrière (risque de front dégagé), ni trop en avant (gène de la visibilité). Fermeture : la sangle doit passer sous la mâchoire, contre la gorge. Le serrage de la sangle doit être ajusté : ni trop fort, ni trop lâche. La boucle ne doit pas être placée sur la mâchoire. Le serrage est bon quand le front n'est pas trop découvert lors d'un basculement du casque en arrière, et quand le champ de vision n'est pas altéré lors d'un basculement du casque en avant. Attention, le casque ne doit pas pouvoir s'enlever lorsque le système de fermeture est bouclé. Il est équipé d'un système de rétention prévu pour ne pas se décrocher en cas d'accident.

### Longe :

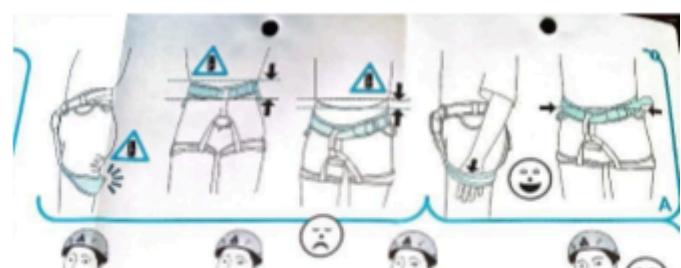
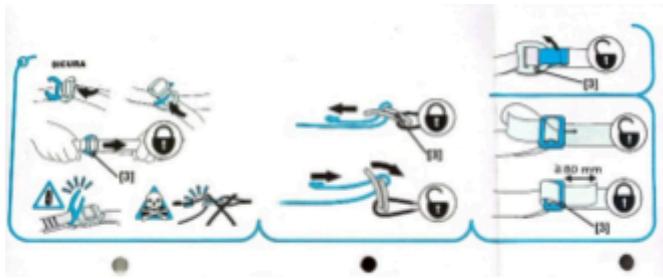


Longe maison avec un brin de corde à simple prête pour les rappels.



Dynadoubleclip de Béal avec descendeur et mousqueton de sécurité. Notez le placement en tête d'alouette sur le pontet dans les deux cas qui permet d'ôter la longe facilement après usage.

## Harnais



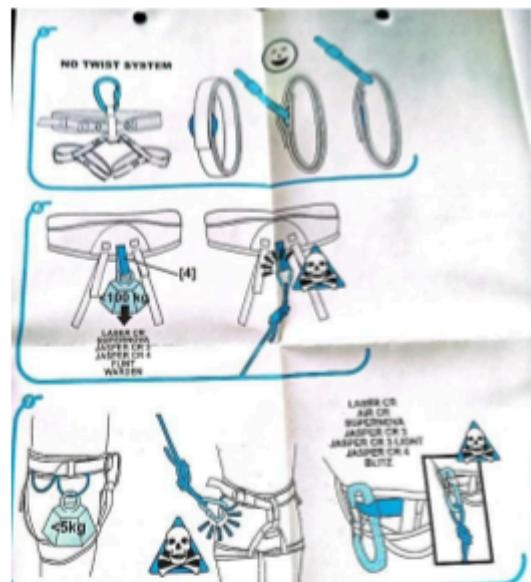
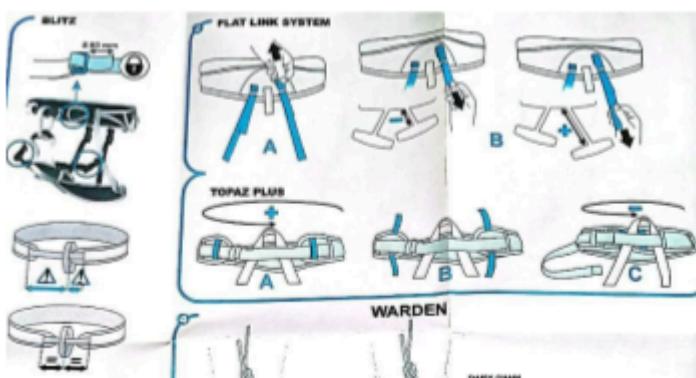
**UTILISATION** Ce produit a été réalisé pour l'escalade et l'alpinisme en conditions climatiques normales. Le produit doit être seulement utilisé comme décrit ci-après et en accord avec les dessins 1 à 7.

- Baudrier cuissard: à utiliser de préférence avec un baudrier torse (fig. 4C), surtout en cas de port du sac à dos.
- Baudrier torse: à utiliser impérativement avec un baudrier cuissard (fig. 4C).

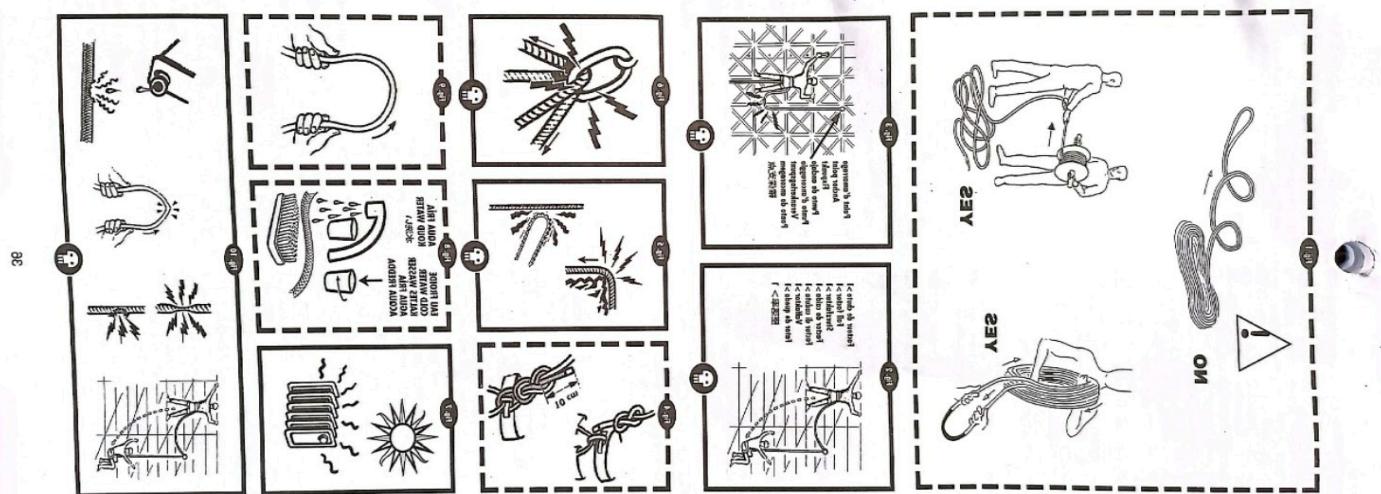
Pour le choix de la taille correcte et pour s'encoder correctement, voir **tableau A** et **fig. 4**.

**No Twist System (fig. 5):** un mini anneau, intégré dans l'anneau d'assurance, maintient le mousqueton d'assurance dans la direction correcte d'utilisation, afin de diminuer le risque de positions potentiellement dangereuses.

Pour les harnais munis d'un anneau de hissage [4] à l'arrière de la ceinture (fig. 6), utilisez cet anneau uniquement pour attacher une corde destinée au hissage, et non pour vous amarrer à un relais, descendre en rappel ou vous encoder.



## Cordes :





L'usage d'une **bâche** est devenu un incontournable : votre corde y est relativement protégée, en particulier de la poussière ou du sable, voire de l'humidité. Et puis, vous passez facilement d'une voie à l'autre en mettant tous votre barda à l'intérieur.



Bien sûr, cela devrait aller de soi, il est impératif de ne pas piétiner votre corde. L'assureur doit donc prendre garde de la disposer de manière décalée par rapport à sa position d'assurance.

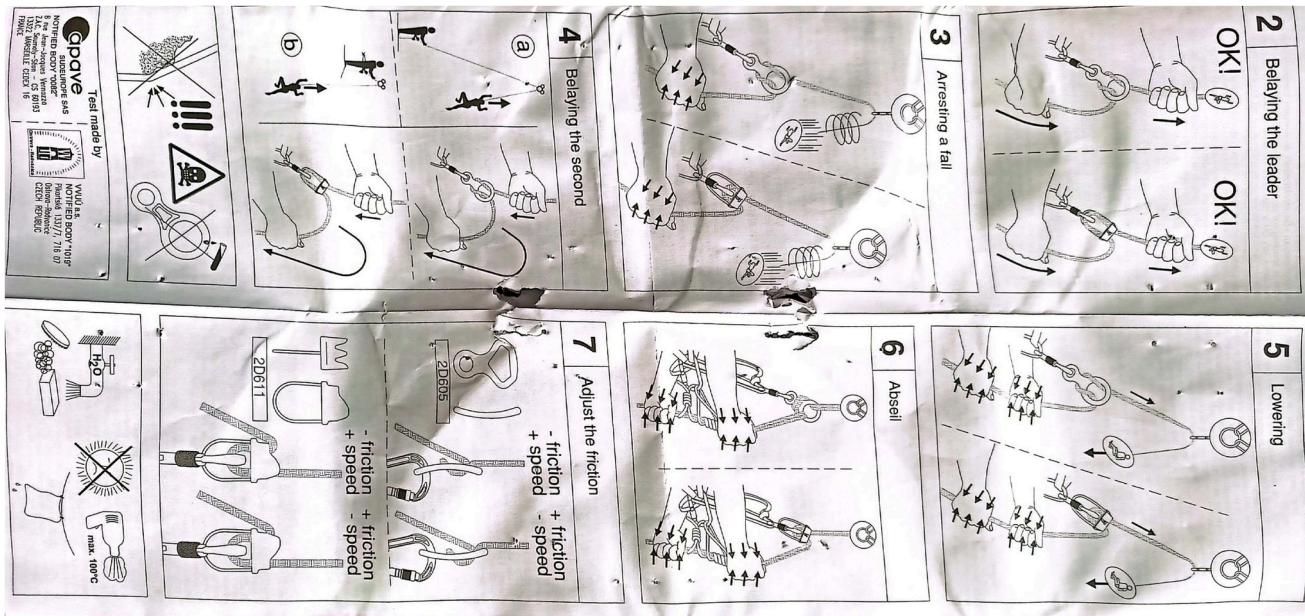
Si vous grimpez en moulinette, soyez attentifs aux **frottements** contre le rocher, notamment à proximité du relais. Ils seront sans doute importants sur des zones couchées ou si le rocher présente des reliefs importants.



Utilisez alors une sangle munie d'un mousqueton de sécurité pour descendre le point de renvoi et limiter ceux-ci. De manière générale, mais en particulier lorsque vous grimpez en tête et êtes donc susceptibles de chuter, **alternez le côté d'utilisation** de la corde.

Enfin, lors d'une chute, et a fortiori si vous travaillez une voie et que vous chutez à plusieurs reprises sur un même passage, prenez soin de **vous vacher après chaque chute**. Si vous mettez ce temps à profit pour récupérer, ce moment sera aussi très utile à la corde qui elle aussi pourra récupérer... sa longueur initiale et ses capacités d'absorption.

### Assureur :



## Décharge

Bien que nous ayons pris des mesures responsables pour vous fournir des instructions appropriées et/ou des instructeurs compétents afin de vous permettre de profiter d'une activité, nous désirons vous rappeler que cette activité n'est pas sans risques.

Je consens et reconnaiss ce qui suit :

1. Lors de mon contact auprès de **Yann MEZELLE** ainsi que lors de pratique des activités pour lesquelles je loue le matériel ESCALADE, je comprends que leur pratique est potentiellement dangereuse et que je pourrais me blesser et même mourir des suites d'un accident.
2. J'accepte et j'assume tous les risques, incluant tout danger inhérent au site, aux obstacles, ma mauvaise condition physique, la négligence ou la faute de moi-même, des autres participants ou des tiers, l'interférence des spectateurs, la collision avec les autres personnes, la chute d'un obstacle et toute autre cause d'accident ou blessure, y compris notamment les entorses, les déchirures musculaires et/ou ligamentaires, les fêlures ou fractures, les affections oculaires, les coupures, les blessures, les éraflures, les écorchures et/ou les contusions, la déshydratation, le manque d'oxygène, l'exposition et/le vertige, les traumatismes à la tête, au cou et/ou à la colonne vertébrale, les chocs nerveux, la paralysie et/ou le décès. Je comprends que les sites pourraient être glissants et j'accepte la responsabilité de prendre toutes les précautions requises pour éviter un accident. **J'ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU CHOIX D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR M'ASSURER.**
3. Si je me blesse, je ne ferai aucune réclamation contre **Yann MEZELLE** ou toutes autres personnes et je renonce à tout droit d'action contre **Yann MEZELLE**, ses collaborateurs, ayant droits, bénévoles, commanditaires et autres personnes, physiques ou morales, impliquées dans l'organisation, tels que les propriétaires sur lesquels sont organisées les activités. J'indemnisserai aussi **Yann MEZELLE** contre toute réclamation de tiers découlant de mes faits et gestes.
4. Je m'engage à me comporter de façon prudente et diligente. Je ne blesserai personne et ne causerait aucun dommage matériel ou autre sur le site de l'activité. Je m'engage aussi à respecter toutes les directives de sécurité et autres lois applicables. Je ne serai pas sous l'effet de la drogue ou de l'alcool sur le site lors de l'activité.
5. Je ne souffre d'aucune condition mentale, physique ou autre état de santé qui pourrait rendre ma participation à la pratique de **l'escalade**, dangereuse ou à risque. (Exemple : Problème cardiaque, épilepsie, problème de motricité, opération récente, prothèse...)
6. Si je suis blessé ou si je subis tout autre dommage, incluant le vol de mes biens, je renonce à toute réclamation contre **Yann MEZELLE**.
7. J'accepte que la location du matériel soit une considération juste et équitable pour les décharges de responsabilité et indemnisation accordées par les présentes.

Je comprends et j'accepte les conditions énoncées ci-dessus et souhaite prendre part à la location du matériel pour pratiquer l'activité sportive.

---

NOM Participant caractères imprimerie  
DATE

SIGNATURE Participant

	QUANTITE	N° MATERIEL	ETAT SORTANT	ETAT RETOUR
Casque				
Harnais				
Longe				
Dégaine				
Assureur et mousqueton				
Corde				
Anneau et mousqueton				
Bâche à corde				

Signature Loueur   Signature Loueur retour date



